

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE D'ENTREPRISE DE L'ASEA
Du mardi 24 Avril 2018

Sous réserve de son approbation définitive par la prochaine réunion du comité d'entreprise

ETAIENT PRESENTS :

Représentants l'employeur : Mr FOUGEROUSSE remplaçant de Mr PEYCELON
Mme TAULEMESSE M.J.

Titulaires salariés : Mmes VISSAC. C
ANGLADE.V
FARGIER.MC
STORNIC

Suppléants: Mmes PERBET.M

Représentant syndical : Mr PROVOST.N

Excusés : Mmes GIRAUD.S
KUFERT.E
OLLIER.M
Mr PEYCELON.C

Représentant des retraités :

Invité : Mr CHEVANCE.A

Présence de Mr Nicolas LIMOUSIN de TREMPLIN.

Le PV du 20 Mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Dans la commission appartement les membres du CE souhaitent changer le mot « bénéfice » et le remplacer par excédent.

COMMISSION ANIMATION

Voyage au Futuroscope : le départ se fait le vendredi 27 Avril du parking des Cévennes.

COMMISSION APPARTEMENT

Le 2^{ème} tour d'attribution des vacances est fait. Nous avons 20 demandes dont 2 refus. Il reste quelques créneaux de disponible, l'info a été diffusée dans les services.

Nous avons reçu le devis pour la réfection de l'appartement de l'EDELWEISS. Le montant des travaux s'élève à 17000 euros.

COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Présentation du CSE à Mr FOUGEROUSSE.

A l'heure actuelle pas de cadre sur les listes. 2 personnes se sont signalées auprès de Mme TAULEMESSE.
Le dépouillement se fera au siège à partir de 16h.

4 urnes seront installées : titulaires/suppléants
Cadre/non cadre

VIE ASSOCIATIVE :

Information : A compter du 1^{er} avril 2018, Marie France Solignac est nommée Directrice Administrative et Financière de l'ASEA et Directrice du personnel de la Direction Générale. Elle interviendra sur l'aspect social en terme de contrôle et de validation (cotisations sociales, paie, congés..).

Les travaux de déconstruction de l'ancien gymnase de l'IME devraient débutés en juillet 2018. Les appels d'offre vont être finalisés par l'architecte.

Les services administratifs du pôle protection de l'enfance seront réunis dans le bâtiment de l'AEMO, en principe en juillet 2018. Les travaux sont bien avancés.

Nous travaillons actuellement sur la recomposition de l'offre d'hébergement du foyer de Meymac. Notre réflexion porte sur l'évolution de la population, vieillissante pour partie. Par ailleurs le tout hébergement sur le site ne correspond plus aux souhaits des personnes et aux politiques en faveur de l'inclusion. Nous devons donc diversifier notre offre et solliciter des modifications au niveau de notre agrément. Un GAPI a eu lieu le 30 mars à Meymac pour présenter cette problématique aux administrateurs. Un programmeur étudie le dossier en prenant en compte les bâtiments existant. Nous travaillons également avec l'association Habitat et Humaniste sur une réhabilitation du bâtiment de MAMBRE.

Demande de la Directrice Générale Marie-Josée TAULEMESSE, dans la mesure du possible et pour faciliter le travail administratif du personnel du siège, si les listes électorales sont prêtes quelques jour avant les dates limites prévues dans l'accord préélectoral, les déposer au siège dès qu'elles sont prêtes. Les représentants des deux sections syndicales proposent un dépôt le 22 mai pour le 1^{er} tour et le 5 juin pour le second.

Suite à la question posée sur l'utilisation du Compte Personnel de Formation hors temps de travail ou pendant le temps de travail au précédent Comité d'Entreprise, le Conseil de direction, suite à la demande d'harmonisation de la Directrice Générale, a pris les décisions suivantes :

Dans la mesure où c'est l'employeur qui sollicite le salarié pour faire une formation collective (demandes individuelles regroupées) tout est pris sur le temps de travail ;

Si c'est à la demande du salarié et que la formation est en lien avec son activité professionnelle l'employeur donne 30% du temps de formation sur le temps de travail, le reste est pris hors temps de travail ;

Si ce n'est pas en lien avec les missions du professionnel, toute la formation est hors temps de travail.

Une fois qu'une demande de formation d'un salarié est autorisée, le directeur réalise un écrit qui reprend toutes les conditions de financement de ladite formation (Temps de trajet, frais de repas, d'hébergement, de transport, coût pédagogique de la formation, récupération du temps ou pas). Un modèle de lettre a été transmis à chaque Directeur. Ce courrier, adapté à chaque situation, sera remis au salarié partant en formation et signé par les deux parties.

INFORMATIONS DIVERSES :

Le délégué syndical, Norbert PROVOST a été interpellé par des salariés sur le respect de l'accord d'entreprise de 99 concernant la réduction du temps de travail sur le site de Meymac.

Réponse de la Directrice Générale : Effectivement les cadres de Meymac travaillent sur la gestion des congés sur ces deux établissements. Si des problèmes spécifiques se posent sur certains emplois du temps, les professionnels doivent les évoquer directement avec les cadres concernés. Le but de la Direction et celui de l'ASEA est bien la mise en conformité des congés en lien avec l'accord d'entreprise et le code du travail.

Comité d'Entreprise Procès-verbal
Réunion du 24 AVRIL 2018 Approuvé le :
Nombre de pages : Documents mis en annexe :

	Rédacteur	Approbateur	Approbateur
Nom	Corinne VISSAC	Corinne VISSAC	Christian PEYCELON
Fonction	Secrétaire	Secrétaire	Président
Visa			

Destinataires		Pour information	Pour approbation
Nom	Fonction	Date de l'envoi du cpte rendu	
Christian PEYCELON	Président		
M Josée TAULEMESSE	Directrice Générale		
Valérie ANGLADE	Trésorière		
Sylvie GIRAUD	Suppléante		
Cécile STORNI	Titulaire		
Corinne VISSAC	Secrétaire		
M Christine FARGIER	Titulaire		
Elisa KUFERT	Suppléante		
Maryse PERBET	Suppléante		
Magali OLLIER	Trésorière adjointe		
Norbert Provost	Représentant syndical FO		
Etablissements Services		POUR AFFICHAGE	